CAHIER DES CHARGES MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) VOYAGE DANS LES ALPES

Les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Le décret 2016-360 du 25 mars 2016 prévoit les modalités d'application de cette ordonnance.

Envoi d'une annonce par télé procédure sur le site de l'AJI en date du 23 mai 2023 pour publication le jour même ou le lendemain.

1) Administration contractante

Lycée Louis de Broglie, 1 avenue Jean Béranger, 78160 MARLY LE ROI Tél.: 01-39-17-16-16 Fax: 01-39-17-16-10

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public administratif local d'enseignement (Collectivité territorial : Région).

2) Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur

M. BONNET Christophe

3) Procédure de passation et forme du marché

Marché à procédure adaptée (MAPA).

4) Intitulé et objet du marché

Voyage scolaire dans les Alpes Il s'agit d'un voyage scolaire sur le thème d'études guidées géologiques

5) Description des prestations attendues

Ce voyage dans les Alpes sera organisé sur 4 jours consécutifs au choix du 23 au 26 avril 2024 ou entre le 13 au 21 mai 2024.

Nombre de personnes : <u>91</u> (85 élèves de 1^{ère} spécialité SVT et 6 accompagnateurs). <u>Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur</u>.

- Le transport s'effectuera en car sur 2 étages avec un chauffeur habitué à la conduite en montagne avec un départ le matin du 1^{er} jour et le retour la nuit le 4^{ème} jour. Le car sera conservé pendant les 4 jours pour les visites.
- L'Hébergement des 91 élèves et accompagnateurs est à prévoir en pension complète
- Le candidat inclura l'assurance-annulation individuelle et l'assurance annulation pour le groupe complet y compris l'assurance en cas d'attentats ou de problèmes de sécurité internationaux ou d'épidémie.

- La candidat fournira sa licence de tourisme ou son agrément de tourisme.

Le candidat nous indiquera ses tarifs sous forme de devis DÉTAILLÉ c'est-à-dire en récapitulant toutes les prestations que nous demandons.

Voici le programme souhaité :

- Jour 1 : un transport par car Marly le Roi-> les Alpes avec dîner et nuitée pour 85 élèves et 6 accompagnateurs
- Jour 2 : Petit déjeuner + conservation du bus pour visite le matin à Val Durance pour étudier les différents types de roches à la surface de la terre et les méthodes du géologue sur le terrain + panier repas + visite l'après-midi de Pelvoux ou Combeynot pour étudier la structure du globe terrestre + retour sur le lieu d'hébergement pour diner et nuitée
- Jour 3 : petit déjeuner + conservation du bus pour visite du massif du Chenaillet pour étudier la dynamique de la lithosphère et des zones de divergence + panier repas + retour sur le lieu d'hébergement pour diner et nuitée
- Jour 4 : petit déjeuner + conservation du bus pour visite du château Queyras pour étudier la dynamique des zones de convergence et les zones de subduction + panier repas + après-midi sport en eau vive ou via ferrata + repas + départ pour un retour sur Marly de nuit

Les offres sont valables jusqu'au 30 novembre 2023

6) Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : Lundi 12 juin 2023

Offres à adresser de façon dématérialisée sur le site AJI (possible transmission en plus sur le mail du service d'intendance par mail (agencecomptable.0781861z@ac-versailles.fr)

Le présent cahier des charges sera retourné paraphé sur chaque page par le candidat à l'appui de son offre.

<u>7) Prix</u>

Les prix seront proposés TTC. Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur.

8) Clause de révision de prix

Le candidat devra nous prévenir, dès son offre, d'une éventuelle fourchette d'augmentation de prix car cela sera un élément de choix du prestataire, l'imprévu étant difficile à gérer pour nous. En effet, une augmentation notable annulerait le voyage (car impossible de réunir à nouveau le Conseil d'administration pour voter une augmentation des tarifs supportés par les familles et l'établissement qui serait soumise à nouveau au contrôle de légalité des autorités de contrôle).

9) Mode fonctionnement

L'examen des propositions des candidats portera sur :

- le prix et ses modalités éventuelles de modification 40 %
- Le contenu des visites guidées géologiques 30%
- le choix de l'hôtel 15%
- le type d'assurance annulation proposée 15%

Le Conseil d'administration du lycée se réunira en juin/juillet 2023 pour décider du prestataire retenu. La délibération du vote est ensuite transmise sous 5 jours à nos autorités de contrôle pour validation du projet et des tarifs. L'accusé de réception qui autorise le voyage et la signature de la convention du voyagiste par M. le Proviseur ne peut pas être produit moins de 15 jours après cet envoi.

Le bon de commande officiel de réservation ferme ne pourra sans doute pas être envoyé au titulaire du marché avant septembre-octobre 2023

10) Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'au 30 novembre 2023

11) Délai et mode de règlement

• Délai de paiement

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait a été constaté.

* Toutefois, il existe une dérogation au principe de paiement après service fait : les prestations de voyage peuvent être payées avant service fait (acomptes jusqu'à 70 % du coût total des prestations et solde à la remise des documents permettant la réalisation du séjour). Le voyagiste devra être titulaire d'une licence de tourisme, ou agréé tourisme pour une association.

Le solde de la prestation ne peut être réglée que si l'établissement est en possession de l'ensemble des documents lui permettant la réalisation du voyage (voucher ou équivalent pour l'hébergement , l'autocariste, les visites etc.).

Conditions de règlement

Les acomptes et solde de règlement (avec service fait) interviennent par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture).

12) Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

À Marly le Roi, le 23 mai 2023

Le Proviseur,

Christophe BONNET



